

Flash Instance

CAPP



Eaux & Milieux Aquatiques

Commission Administrative Paritaire Préparatoire Mobilité du 1^{er} octobre 2015

Présents :

Administration : Sophie GRAVELLIER (Secrétaire Générale), Agnès BRISTICA (Déléguée RH), Astrid CHAUVIERE (service emploi et compétences), Emilie GRANGER (Chargée emploi et compétences), Hélène PEREIRA (assistante recrutement), Patrick WEINGERTNER (DIR Nord-Est), Patrick POYET (DIR Nord-Ouest).

Représentants syndicaux :

SNE-FSU : Patrick GINDRE (ATP2, titulaire), Michaël CHENARD (ATE, titulaire)

SN CGT : Sylvie BRIDRON (ATP 1, titulaire)

SNAPE-Solidaires : PERRAUD Virginie (ATE, titulaire), Yann LANCIAUX (ATP2), Didier LASSALI (ATP1)

La séance est ouverte à 14h00.

Le secrétaire adjoint désigné est Sylvie BRIDRON (CGT)

Rappel de la position du SNE-FSU sur la communication des résultats

Comme à notre habitude, nous ne communiquerons pas publiquement sur les décisions des CAP préparatoires, celles-ci devant être confirmées en CAP nationale.

Vos élus se tiennent à votre disposition pour échanger sur chacun des cas, par téléphone ou par mail.

Ordre du jour :

- Mobilité
- Règlement intérieur
- Questions diverses

Point n°1 : mobilité interne et entrante

9 postes n'ont pas fait l'objet de candidature :

- SD : 02, 14, 60, 94, 52, 57, 58, 79 et 89

Auxquels s'ajoutent 7 postes qui n'ont reçus que des demandes de détachement aux profils peu adaptés.

Au total, 16 postes seront donc toujours vacants après ce tour de mutation.



N° 14

5 OCTOBRE
2015

Elus CAPP

TITULAIRES :

Patrick GINDRE

patrick.gindre@onema.fr

06 72 08 13 21

Michaël CHENARD

michael.chenard@onema.fr

06 21 85 18 41

WEB

Site du SNE-FSU :

<http://www.sne-fsu.org>

Adresse électronique :

sne.fsu@onema.fr

Un débat est lancé par le SNE-FSU et le SNAPE-solidaires au sujet du poste ATE-065 du sd82. En effet, le poste était affiché susceptible d'être vacant lors de la parution de la liste. Ce poste est retiré de ce cycle de mutation du fait de la cartographie des effectifs (jamais validé par les OS), affichant un objectif de 4+1 pour ce service départemental et du départ en retraite repoussé à 2017 d'un collègue.

Nous faisons remarquer qu'il est dommage de se passer de l'arrivée d'un collègue au profil adapté et dont la situation personnelle compliquée aurait pu inciter à un « effort » de la part de l'administration. D'autant plus que cela permettait de former un collègue mais également de transmettre les connaissances inestimables de l'agent partant prochainement en retraite.

La Direction générale nous explique qu'on ne peut pas déroger à la cartographie des effectifs et risquer de bloquer un ETP.

- Toutes les demandes sortantes reçoivent un avis favorable.
- Les demandes entrantes reçoivent un avis favorable sous réserve de plafond d'emploi.

Point n°2 : règlement intérieur de la CAPP

La Direction générale de l'ONEMA a souhaité se doter d'un règlement intérieur pour ses CAPP, comme pour la CAPN. Ce règlement provient d'un texte type, les remarques des OS ont donc portées sur la forme. Une réécriture des points soulevés nous sera proposée.

Point n°3 : points divers

La Secrétaire Générale nous fait part du relevé de décision du Comité Technique Ministériel qui a lieu le même jour en présence de la Ministre. (Cf. compte-rendu intersyndical CTM envoyé le 4/10/2015).

La Direction générale réfléchit par ailleurs à une stratégie de recrutement de détachés pour les services départementaux en déficit : parcours de formation adapté, évaluation.

Elle est actuellement dans une phase d'étude pour l'organisation d'un concours d'ATE. En effet, pour organiser un concours, il faut bloquer des ETP pour une durée de 2 ans (1 an pour l'organisation du concours et 1 an de formation) et la DG ne souhaite pas se tromper sur le nombre d'ETP à bloquer.

Nous souhaitons ensuite aborder le sujet du dernier concours TE puisqu'aucun candidat de l'ONEMA (en interne) n'a été admis. S'il faut encore attendre la parution des notes pour une analyse plus fine, force est de constater que le sujet métier de l'ONEMA était d'une difficulté incomparable à celle des deux autres sujets (Biodiversité, Milieux et faune sauvage). Les candidats de l'ONEMA partaient donc avec un handicap sérieux à l'écrit.

En tout cas, le SNE-FSU fait remarquer que sur les 15 postes à pourvoir en interne (dont 3 à l'ONEMA), seuls des candidats de l'ONCFS (en majorité) et des Parcs Nationaux seront nommés.

La DG en prend bonne note et nous dit qu'il faudra attendre le rapport de la présidente du concours et tirer les enseignements de cet échec.

FIN

Pour des informations concernant votre mobilité, n'hésitez pas à solliciter vos représentants du SNE-FSU (coordonnées en première page).